

M i s c e l l e n.

1.

Folgendes Rescript erließ der König August II. an den Generalfeldmarschall Grafen von Flemming¹.

„Monsieur le Comte de Flemming. J'ai appris, que quelques uns de mes ministres et autres gens de ma cour, raisonnent quelques fois en particulier sur les affaires publiques chaqu'un selon les idées qu'il s'en fait. Quoique leur intention puisse être très bonne, ceux qui écoutent ces sortes de raisonnements, en font un mauvais usage et jugent, soit par le caractère de ceux qui les font, soit par l'accès qu'ils ont auprès de ma personne, que leurs opinions sont les miennes, quoiqu'elles en soient souvent fort éloignées; et quand même elles ne le seroient pas, ces sortes de raisonnements peuvent être sujets à de grands inconveniens, dont il serait superflu de faire le détail. Pour y obvier, Je souhaite donc, que vous évitiez vous même avec soin de raisonner sans nécessité de mes affaires dans les compagnies, afin de donner bon exemple aux autres et que vous fassiez connaître de ma part, non seulement à mes ministres ici présents, mais aussi aux principaux de ma cour et autres et en particulier aux officiers et à tous ceux qui dependent de vos ordres,

¹ Acta Königl. Originalbefehle an das Geh. Cabinetsministerium 1714—29. vol. II. Bl. 32. Im Haupt-Staatsarchiv Loc. 938.